



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

développement

Question écrite n° 91067

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le développement des centres de périnatalité, Au retour à domicile, après un séjour parfois très court à la maternité, le phénomène fréquent de dépression post partum - plus ou moins prononcé - est parfois renforcé par la situation de solitude dans laquelle certaines femmes se retrouvent - famille monoparentale, éloignement géographique de la famille... - et éventuellement par un certain manque de savoir-faire dans les soins à leur bébé, notamment lorsqu'il s'agit du premier enfant. Le fait que 60 % des congés de maternité soient prolongés par des congés pathologiques peut illustrer la fréquence de ces difficultés. Dans ces conditions, le développement des centres de périnatalité pourrait permettre un moindre isolement des femmes récemment accouchées. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91067

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3607